

Commune de Puissalicon

ARRETE N° 2023-118
Interdiction de stationner et autorisation de voirie " Cami de Pézenas "

Le Maire de la Commune de Puissalicon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande en date du 18 juillet 2023, par laquelle la SARL PASTOR, représentée par Monsieur Pascal GUGLIELMACCI, 22 rue de la Lucques, ZAE la Garrigue – 34725 SAINT-ANDRE-DE-SANGONIS, sollicite une autorisation de faire interdire le stationnement « Cami de Pézenas » ainsi qu'une autorisation de voirie, afin de permettre le déroulement des travaux de sondage sur réseau gaz par terrassement sous chaussée,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures dans l'intérêt de la sécurité publique, et afin d'éviter des accidents,

Arrête

Article 1

Afin de permettre le déroulement des travaux, le stationnement de tous les véhicules sera interdit « Cami de Pézenas », à partir du lundi 24 juillet 2023 à 08H00, pour une durée de 5 jours.

Article 2

Le permissionnaire devra poser des panneaux de signalisation réglementaires pour assurer la protection du chantier, des usagers de la route et des piétons.

Article 3

Le permissionnaire devra remettre en état la chaussée à l'identique avant travaux.

Article 4

Monsieur le Secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Servian et Monsieur le Maire de la commune de Puissalicon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le 26/07/2023

Mise en ligne sur le site internet de la commune le 26/07/2023

Puissalicon le 26/07/2023

Michel FARENC
Maire



Envoyé en préfecture le 26/07/2023

Reçu en préfecture le 26/07/2023

Publié le

ID : 034-213402241-20230726-ARRETE_2023_118-AR